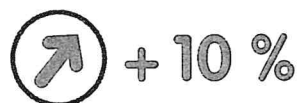


AIDES FINANCIÈRES

DU NOUVEAU POUR LES BOURSES DE LYCÉE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2016

AUGMENTATION DE LA BOURSE

- ▶ + 10 % pour la bourse de mon enfant dès la rentrée 2016



LYCÉE

SIMULATEUR DE BOURSE

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

- ▶ Je sais tout de suite si mon enfant a droit à une bourse
- ▶ Je connais le montant de la bourse

CONTINUITÉ COLLÈGE-LYCÉE

- ▶ Mon enfant a une bourse de collège. À situation familiale égale, il aura également une bourse de lycée car les barèmes sont harmonisés



FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Je fais plus facilement ma demande avec seulement deux critères à fournir :

- ▶ nombre d'enfants à charge
- ▶ revenu fiscal



- Je me procure le formulaire de demande de bourse nationale de lycée auprès du principal du collège ou du proviseur du lycée de mon enfant, ou bien sur le site internet du ministère : education.gouv.fr/aides-financieres-lycee
- Je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire
- Je le dépose au secrétariat de l'établissement avant le 30 juin 2016

UNE NOUVELLE BOURSE

- ▶ Mon enfant a entre 16 et 18 ans
Il a abandonné sa formation pendant au moins 5 mois et reprend des études à finalité professionnelle
- ▶ Il peut bénéficier d'une bourse annuelle d'au moins 1 000 € s'il est boursier à sa reprise de scolarité
- ▶ Je me renseigne auprès du proviseur de son lycée d'accueil

